

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3619

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Patrimoines	5 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	5 000 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>5 000 000</i>
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'augmenter les crédits alloués à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

La subvention du charges de service public de l'Inrap a augmenté de 5,6 % l'année dernière, soit une baisse de son budget si l'on prend en compte une l'inflation de 5,8 % selon les prévisions de la Banque de France. Or, cela est insuffisant dans le contexte actuel. Cette hausse a pour objectif, selon le bleu budgétaire, de garantir la capacité de l'Inrap à répondre, dans des délais raisonnables, aux demandes de diagnostics prescrits par l'État. Elle vise également à compenser la hausse des prix de l'énergie et la mise en oeuvre de la réforme du régime indemnitaire des agents contractuels.... On voit que cela est tout bonnement impossible avec un budget en baisse en euros constants.

L'année dernière comme cette année, aucune augmentation des emplois sous plafond n'est prévue. Pourtant, l'INRAP doit faire face à une situation bien particulière : l'institut vient de fêter ses 20 ans et la majorité des archéologues ont été embauchés lors de sa création. Cette génération de scientifiques va commencer à partir à la retraite d'ici 4 à 5 ans.

Séverine Hurard, archéologue à l'Inrap et secrétaire générale du Syndicat général des personnels du service public de l'archéologie (SGPA-CGT) craint « un problème de transition générationnelle. Beaucoup de compétences risquent de disparaître par manque de transmission. Un de mes collègues a l'habitude de dire qu'un archéologue qui part à la retraite, c'est une bibliothèque qui brûle... » (Le Monde, 4 avril 2022).

Il convient donc d'augmenter le nombre d'emplois sous plafond pour permettre la transmission progressive des savoirs entre générations d'archéologues.

L'intersyndicale de l'Inrap s'est mobilisée à plusieurs reprises ces dernières années. Le 16 juin 2022, plus d'une centaine d'archéologues de l'Inrap et des SRA est venue de toute la France afin de participer à une action au Palais Royal puis au Village des archéos en lutte. Ils exigeaient le relèvement du plafond d'emploi de l'Inrap et un plan d'action pluriannuel sur l'emploi pour assurer la transition générationnelle et la transmission des compétences, en résorbant la précarité. Au 31 décembre 2021, on comptait en effet 1909 CDI et 362 CDD au sein de l'Inrap. L'institut est ainsi devenu une machine à créer de la précarité où la moyenne de l'ancienneté des CDD est de 30 mois selon la Cgt. Il est donc nécessaire à la fois de déprécariser l'emploi et d'aligner la grille indiciaire sur celle des agents du ministère de la culture. En avril 2023, les archéologues de l'INRAP ont occupé le ministère de la culture en scandant « Rima rend nous notre pognon » !

Nous proposons d'augmenter la subvention pour charges de service public accordée à l'INRAP de 5 millions d'euros.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de titre 2 à hauteur de 5 millions d'euros en crédits de paiement et 5 millions d'euros en autorisations d'engagement de l'action 07 Fonctions de soutien du ministère de la culture du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture vers l'action 09 Patrimoine archéologique du programme 175 – Patrimoines, en AE et en CP. Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Notre intention n'est pas de baisser les crédits du programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.